



PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAGNEUX

**Avis d'ouverture d'une enquête parcellaire, au bénéfice de l'EPPFIF,
en vue de l'acquisition des parcelles de terrain sises sur la commune de BAGNEUX
et nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du secteur « Ecoquartier Rolland-
Courbet » au sein de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo**

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du mardi 12 juin 2018 au samedi 30 juin 2018 inclus, soit pendant 19 jours consécutifs, à une enquête parcellaire au titre de l'article L.131-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, en vue de déterminer les parcelles ou les droits immobiliers à exproprier sur la commune de Bagneux et nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du secteur « Ecoquartier Rolland-Courbet » au sein de la ZAC Ecoquartier Victor Hugo à Bagneux.

Une seule commune du département des Hauts-de-Seine est concernée par la présente enquête : Bagneux.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BAGNEUX (92220) – Direction de l'Aménagement Urbain – 57 avenue Henri Ravera, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Patrick Rolland, directeur en retraite d'une société d'économie mixte, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et le registre d'enquête paraphé et ouvert par le maire, permettant à chacun de consigner éventuellement ses observations, lors des trois permanences qu'il assurera à la mairie de BAGNEUX (92220) – 57 avenue Henri Ravera – aux lieux, jours et horaires suivants :

- dans les locaux de la Direction de l'Aménagement Urbain, Bâtiment Garlande, au rdc

➤ le mardi 12 juin 2018, de 14h30 à 17h30

- dans le hall principal de la mairie

➤ le samedi 23 juin 2018, de 9h00 à 12h00

➤ le samedi 30 juin 2018, de 9h00 à 12h00

En outre, pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête à la mairie de BAGNEUX (92220) – 57 avenue Henri Ravera – aux lieux, jours et horaires suivants :

- dans les locaux de la Direction de l'Aménagement Urbain, Bâtiment Garlande, au rdc

- lundi-mercredi-jeudi-vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- mardi de 13h30 à 17h30

- dans le hall principal de la mairie

- exceptionnellement, les samedis 23 et 30 juin 2018, de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête parcellaire, le projet fera l'objet d'un arrêté de cessibilité, au profit de l'EPFIF, pris par le préfet des Hauts-de-Seine ou d'une décision de refus.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Vincent BERTON